



# GUIDE PRATIQUE

## COMMENT CRÉER SON SITE FF72 ?

Une fois votre inscription validée, ce guide vous permet de paramétrer en quelques clics votre site Faire Face 72. En suivant les étapes suivantes pas à pas, le site de votre commune peut être prêt en une journée environ.

### SOMMAIRE

1. Mobiliser une équipe	P.2
2. Paramétrer le site	P.2
a. ACCUEIL	P.3
b. S'INFORMER	P.3
c. S'ADAPTER	P.8
d. SE PRÉPARER	P.8
e. CONTACT	P.8
f. ACTIVER SON SITE	P.9
3. Communiquer à propos de la démarche	P.9
4. Tarifs et services annexes	P.10

**« Pour qui s'y est préparé et s'y attend, le malheur n'a rien de déconcertant. »**

- SÉNÈQUE, LA TRANQUILLITÉ DE L'ÂME

## 1. Mobiliser une équipe

Afin de configurer les différentes pages de votre site Faire Face 72, il est conseillé de désigner un référent Faire Face 72. Il/Elle aura pour rôle de rassembler les différents contenus à charger sur le site et de mobiliser les différentes personnes compétentes.

Un référent FF72 sera ensuite nécessaire afin de maintenir le site à jour et de modérer l'affichage des informations reçues via Signalert (voir. p.4).

Un responsable de la communication, ainsi qu'une personne ayant des compétences en informatique peuvent également être des soutiens utiles.

## 2. Paramétrer le site

Avant de commencer, assurez-vous de disposer des éléments suivants :

- L'**identifiant** et le **mot de passe** du compte Faire Face 72 de votre commune, contenus dans le mail de validation de votre inscription
- Le **logo** de votre commune (format 120x120px, JPG ou PNG)
- Votre **Mot du Maire** (max 140 mots) et une **photo d'accueil** (550x300px)
- D'**un compte Twitter** et de **1 à 3 exemples de flux Twitter** (profils, listes ou collections) pertinents en matière de sécurité civile pour votre population
- De **2 à 4 documents d'information communale** en format PDF (DICRIM, plaquette d'information, DDRM, etc.)
- Une **liste des risques** auxquels votre commune est soumise
- Les **informations de contact** de votre mairie

**NB :** Une fois connecté, vous accédez à votre interface d'édition FF72.

Lors de votre première connexion, votre site est **désactivé**. Vous pourrez l'activer une fois que les conditions suivantes seront remplies :

- Au moins **deux documents d'information communale** chargés
- Au moins **un flux Twitter** configuré.

**Besoin d'aide pour configurer votre site ?**

Contactez-nous au  
XXX XXX XXX ou bien consultez nos  
solutions d'accompagnement (p.10)



## a. ACCUEIL

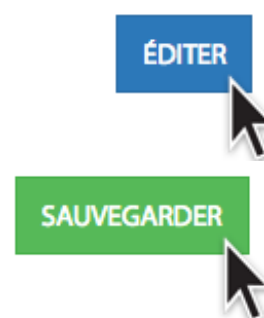
---

### LOGO

- Vérifiez que le logo de votre ville s'affiche correctement (en haut à gauche de la page).
- Si non, cliquez sur **Choisissez un fichier**
- Sélectionnez votre logo sur votre ordinateur.  
**NB** : les dimensions conseillées sont 120x120px, au format JPG ou PNG.
- Cliquez sur **UPLOAD**

### MOT DU MAIRE

- Cliquez sur **ÉDITER**
- Coller le texte de votre Mot du Maire à gauche.  
**NB** : longueur maximum 140 mots.
- Cliquez sur **SAUVEGARDER**



### PHOTO D'ACCUEIL

- Cliquez à nouveau sur **ÉDITER**
- Cliquez sur **Choisissez un fichier**.  
**NB** : dimensions optimales 550x300px.
- Cliquez sur **SAUVEGARDER**

## b. S'INFORMER

---

**SECTION ALERTE** : En cas de situation exceptionnelle, cette section vous permet de diffuser rapidement un message à votre population.

- Cliquez sur **ACTIVER ALERTE**  
**NB** : Vous pouvez désactiver votre site le temps de configurer cette section.
- Cliquez sur **ÉDITER**
- Entrez votre texte dans la catégorie correspondante.
- Cliquez sur **SAUVEGARDER**
- Recommencer l'opération pour les autres catégories de cette section.

## SIGNALERT

- Accédez au compte Signalert de votre commune et consultez la documentation correspondante afin de configurer votre cartographie d'information citoyenne.



Vous pouvez créer un réseau dédié aux agents de votre commune. Ils seront ainsi des relais de terrain fiables en cas de crise.

## FLUX TWITTER

Vous pouvez configurer jusqu'à trois flux (profil, liste, collection, etc). Pour activer votre site, vous devez paramétrer **au minimum un flux**.

- Ouvrez une nouvelle fenêtre et connectez-vous à un compte Twitter.
- Cliquez sur votre avatar et sélectionnez **Paramètres** (fig.1)



Fig.1 Twitter - Profil du compte

- Dans le menu latéral gauche, cliquez sur **Widgets** (fig.2)



Fig.2 Twitter - Page Paramètres

- Cliquez sur **Créer un widget > Profil** (fig.3)

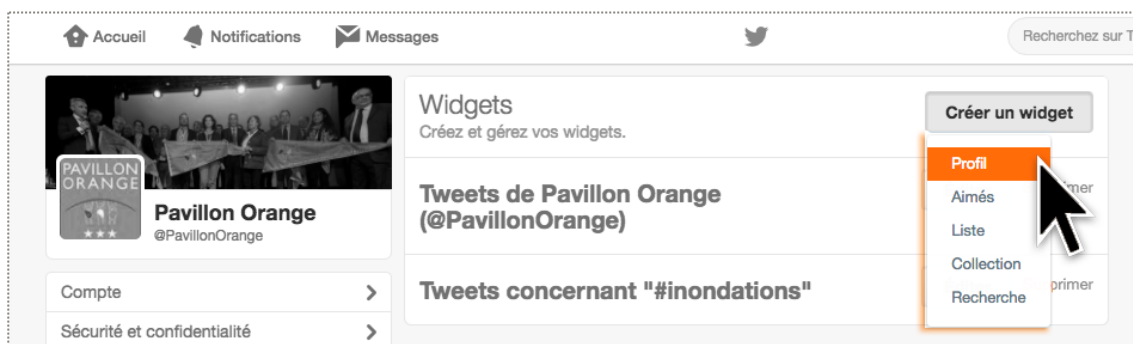


Fig.3 Twitter - Page Widgets

- Une barre centrale s'affiche (fig.4).

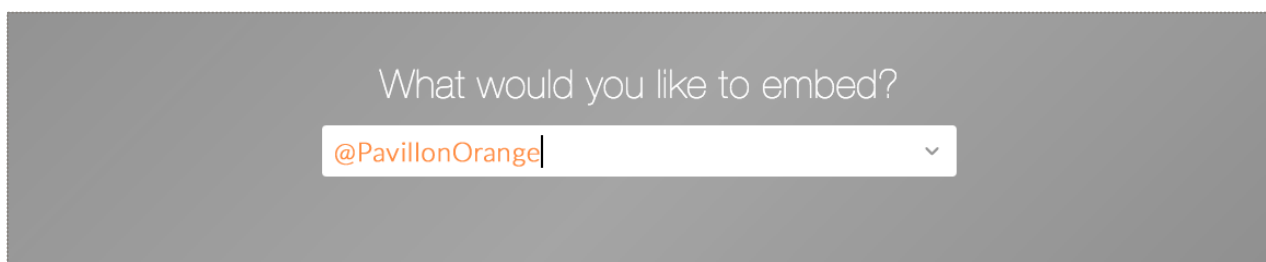


Fig.4 Twitter Publish

Vous pouvez alors :

- Tapez le **nom du compte** (@PavillonOrange par exemple) ou bien copier-coller l'**URL du profil Twitter** que vous souhaitez intégrer (le votre ou celui d'un tiers).
- Copier-coller l'**URL d'une liste** publique (voir comment créer une liste Twitter : <http://www.aussitot.fr/twitter/creer-liste-twitter.html>).
- Copier-coller l'**URL d'une collection** (de hashtags, de comptes, etc.) que vous avez créée à partir de votre compte (voir comment créer une collection Twitter : <http://blog.internet-formation.fr/2015/10/twitter-et-les-grid-template-nouvelle-methode-design-dintegration-des-tweets/>).
- Une fois le @ ou l'URL collé, appuyez sur **Entrée** sur votre clavier.
- Sélectionnez **Embedded Timeline** (fig.5).

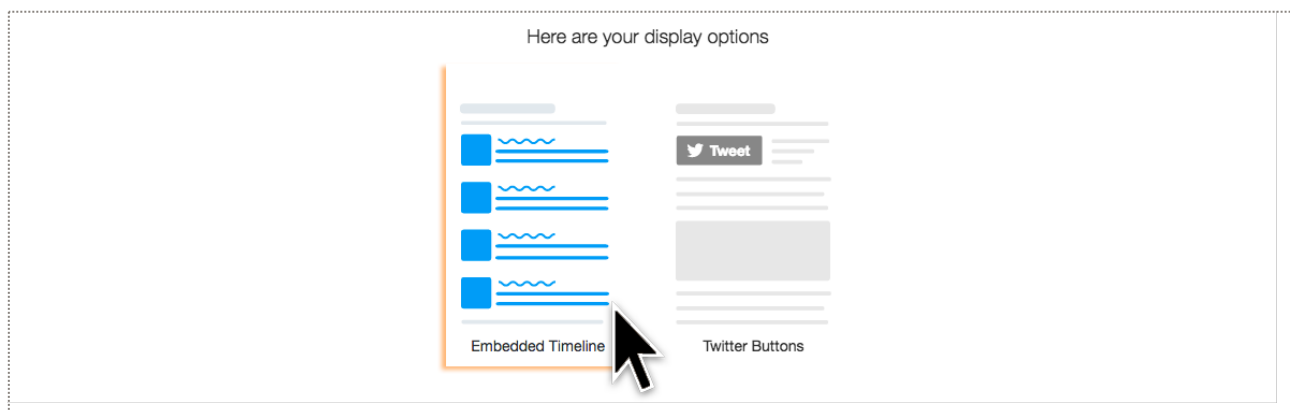


Fig.5 Twitter - Display options

- Cliquez sur **Set customization options**
- Pour optimiser l'affichage, entrez **600** dans **Height (px)** (1, fig.6). Vous pouvez également modifier la **tonalité de votre widget** Light/clair ou Dark/foncé (2), la **couleur d'affichage des liens** (3) ou encore la **langue** (4).
- Cliquez sur **Update**.

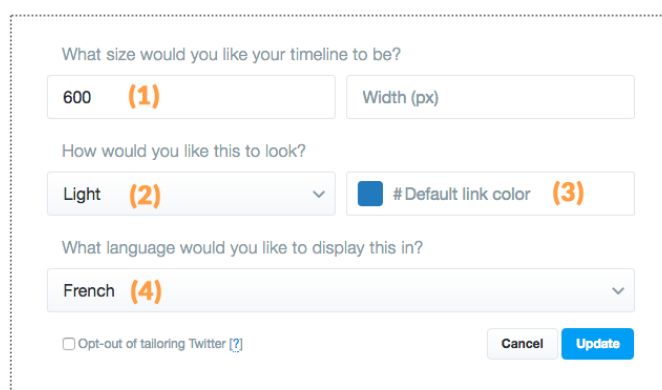


Fig.6 Twitter - Customization options

- Cliquez sur **Copy Code** (fig.7)

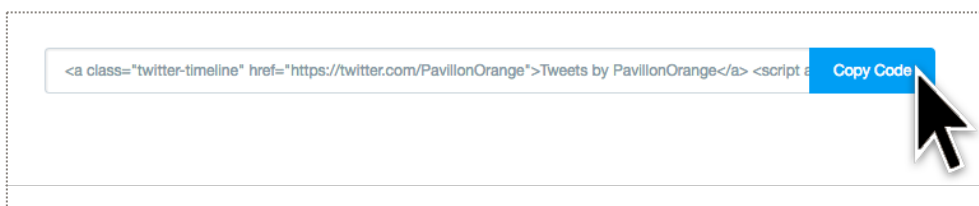


Fig.6 Twitter - Customization options

- Retournez sur la page **S’informer** de votre site Faire Face 72 et cliquez sur **ÉDITER** au-dessus de la section RÉSEAUX SOCIAUX.
- Faites **Clic droit** > **Coller** dans l’un des champs de votre site Faire Face 72.
- Cliquez sur **SAUVEGARDER**
- Recommencez l’opération pour les autres flux Twitter que vous souhaitez intégrer, en utilisant les autres champs de cette section.



Vous pouvez paramétrer des flux Twitter par catégories d’acteurs en utilisant la fonction « liste » de votre compte Twitter : services communaux ; pompiers/sécurité civile ; services déconcentrés de l’État ; médias et systèmes de vigilance météo, etc.

## DOCUMENTS D’INFORMATION COMMUNALE

Vous pouvez charger jusqu’à quatre documents sur votre site.

Pour pouvoir activer votre site, vous devez charger **au moins deux documents d’information communale** (DICRIM, plaquette d’information, etc.).

- Cliquez sur le bouton **ÉDITER**
- Cliquez sur l’un des boutons **Choisissez un fichier** et sélectionnez sur votre ordinateur le fichier PDF à charger.
- Saisissez un titre court et une description pour ce document dans les champs correspondants.
- Cliquez sur **SAUVEGARDER**
- Recommencez l’opération pour les autres documents, en utilisant les autres champs de cette section.

## c. S'ADAPTER

---

### FILMS D'ANIMATION

- Cliquez sur le bouton **ÉDITER**
- Cochez les cases correspondant aux films d'animation sur les comportements adaptés que vous souhaitez afficher.
- Cliquez sur **SAUVEGARDER**

### INFOGRAPHIES PAR RISQUES

- Cliquez sur le bouton **ÉDITER**
- Cochez les cases correspondant aux risques auxquels votre commune est soumise.
- Cliquez sur **SAUVEGARDER**

## d. SE PRÉPARER

---

### KITS D'URGENCE ILLUSTRÉS

- Cliquez sur le bouton **ÉDITER**
- Cochez les cases correspondant aux kits que vous souhaitez afficher.
- Cliquez sur **SAUVEGARDER**

## e. CONTACT

---

### INFORMATIONS DE CONTACT

- Cliquez sur le bouton **ÉDITER**
- Entrez les informations de contact que vous souhaitez publier sur le site (adresse postale, email, numéro de téléphone, etc.).
- Cliquez sur **SAUVEGARDER**

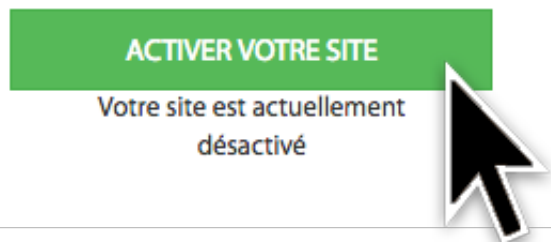


## f. ACTIVER SON SITE

---

- Une fois tout vos réglages effectués, cliquez sur **Activer votre site**.

> **Votre site Faire Face 72 est désormais en ligne !**



## 3. Communiquer à propos de la démarche

Une fois que le paramétrage de votre site est terminé, vous pouvez mobiliser votre réseau afin d'accroître sa fréquentation.

Pour cela, vous pouvez :

- **Mettre un lien vers votre site Faire Face 72** sur le site de votre commune, en explicitant votre démarche.
- **Utiliser le compte Twitter de votre commune ou de votre maire.** N'oubliez pas de mentionner #FF72 ou bien @FF72. Retweeter les posts mentionnant votre démarche peut également permettre d'élargir l'audience de votre site.
- **Publier votre site via Facebook.**
- **Diffuser l'information** par le biais du bulletin communal ou lors d'événements publics.
- Proposer à des **acteurs locaux** (commerces, associations sportives, culturelles, revues locales, etc.) de s'associer à votre démarche en relayant l'information par le biais de flyers ou d'affichettes mis à disposition des citoyens.

Afin d'améliorer la notoriété de votre site, il est important de le maintenir à jour, de communiquer à son sujet régulièrement et de varier les canaux de vos messages.

Pour utiliser de manière optimale l'outil Signalert, nous vous conseillons de créer, via votre portail Signalert Display ou Consult, un **réseau dédié aux agents de votre commune et à des volontaires référents** (membres de la réserve communale, membres d'associations de sécurité civile, etc.).

Afin de mobiliser ce réseau, une **séance de présentation et de prise en main** de l'outil permettra à chacun de télécharger, manipuler et s'approprier l'application en amont d'un événement majeur.



Faire Face 72 est un site grand public qui s'adresse en premier lieu aux habitants qui n'ont pas encore engagé de démarche de préparation en cas de crise.

Votre site FF72 peut ainsi être un support pédagogique lors d'ateliers scolaires ou périscolaires, ou bien faire l'objet d'une présentation lors d'événements grand public.

## 4. Tarifs et services annexes

Le service Faire Face 72 s'adresse aux communes et EPCI français, au tarif suivant :

**Abonnement annuel au service Faire Face 72**

Inclus : une heure de support technique par téléphone

500 €  
+ 0,01€ par habitant\*

Un **service de téléassistance** est mis à disposition des collectivités, du lundi au vendredi de 9h à 18h. Il sera facturé 0,34€ la minute.

Un **service d'accompagnement** est mis à la disposition des communes, selon les modalités suivantes :

**Paramétrage complet du site**

La collectivité s'engage à fournir les documents et informations nécessaires à la création du site (voir p.2)

700 €\*

\*Montants non assujettis à la TVA.